

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 novembre 2020 à 19 heures 15 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

M. VENEAU Antoine, Mme TEILLET Karine, M. SALANON Jean-François, Mme ROBIER Yvette, Mme OUVRART Sandrine, Mme FORGEARD Sylvie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme BAILLARGUET Emilie

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mme MARQUIS Fernande, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme GAUFFICHON Annie, Mme AUDREN-DYON Annick

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du compte-rendu du 20 août 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 20 août 2020 est adopté à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2020-07

Objet : Demandes d'aide

Le département des Deux-Sèvres - Relais Médico Social de Frontenay Rohan Rohan a adressé au Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson quatre dossiers uniques d'aide :

Après avoir étudié les dossiers, entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration décide :

- pour le premier dossier concernant une demande d'aide de 300 euros pour payer une dette de fourniture d'énergie :

considérant que cette personne a également une dette de cantine auprès de la commune de Plaine-d'Argenson, une aide de 200 euros sera versée à l'entreprise SEOLIS et de 100 euros à la commune de Plaine-d'Argenson,

- pour le deuxième dossier concernant une demande d'aide alimentaire de 100 euros :

Trois bons alimentaires de 100 euros à dépenser à Intermarché de Beauvoir sur Niort seront remis à la personne,

- pour le troisième dossier concernant une demande d'aide de 300 euros pour le paiement d'une dette de fourniture d'énergie :

considérant que cette personne a également une dette de cantine auprès de la commune de Plaine-d'Argenson, une aide de 300 euros sera versée à la commune,

- pour le quatrième dossier concernant une demande d'aide de 400 euros pour le paiement d'un retard de loyers du à la commune de Plaine-d'Argenson, propriétaire du logement :

une aide de 400 euros sera versée à la commune de Plaine-d'Argenson

VOTE : Adoptée à l'unanimité pour l'ensemble des dossiers

Numéro interne de l'acte : 2020-08

Objet : Modification règlement intérieur

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que des modifications doivent être apportées au règlement intérieur du CCAS. Ces modifications portent sur :

- l'article 9 sur la tenue du secrétariat de séance,

- l'article 21 et 22 sur l'aide sociale facultative (aides financières et dispositifs particuliers).

Après lecture du règlement intérieur, le Conseil d'Administration, adopte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Propositions nouvelles aides facultatives

Monsieur le Président rappelle les différentes actions facultatives du C.C.A.S. Il propose au Conseil d'Administration d'entamer une réflexion et un travail sur la possibilité de proposer de nouvelles aides. Il est notamment évoqué les possibilités suivantes :

- Création d'une bourse "jeune" (ou prime vacances...) au profit d'ados ou de jeunes majeurs pouvant régulièrement donner de leur temps pour aider une personne âgée ou une personne handicapée (courses, promenade, ménage, jardinage,...),
- Mise en place d'un réseau de "taxis solidaires" (pouvoir véhiculer une personne démunie de moyen de transport pour l'accompagner faire des courses ou pour des rendez-vous médicaux),
- Aide à la rédaction de courriers (écrivain public), d'actes, de montage de dossiers (s'appuyer sur quelques bénévoles pouvant consacrer un peu de temps et mettre leur compétence au service d'autrui),
- L'aide au devoir.

Monsieur le Maire propose de créer des petits groupes de travail (3 ou 4 personnes) pouvant travailler ces sujets et étudier la faisabilité.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 décembre 2020
Le Président,
Jean-François SALANON

